

En Bretagne, une méthanisation contestée

Dans la première région agricole de France, le développement rapide de la filière suscite des crispations

RENNES - correspondant

C'est l'énergie renouvelable la plus subventionnée, avec une approche complètement erronée de l'intérêt agroécologique. C'est grotesque, énorme, une hérésie! Ça finira de façon scandaleuse. Olivier Alain n'a pas de mots assez forts pour fustiger la méthanisation agricole, procédé consistant à transformer lisiers, fumiers, matières végétales et résidus agroalimentaires en énergie.

Il y a quelques années pourtant, le « monsieur agriculture » d'Emmanuel Macron durant la campagne présidentielle de 2017, vice-président de la région Bretagne chargé de l'agriculture de 2015 à 2021, considérait cette technologie comme prometteuse. Mais l'éleveur costarmoricain, qui a exercé des responsabilités à la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), a changé d'avis. Le développement rapide de la filière, sous perfusion d'argent public, et son impact sur le monde agricole ont eu raison de son enthousiasme. Il n'est pas le seul à s'alarmer.

Dans la première région agricole de France, les unités de méthanisation, infrastructures massives et coûteuses, souvent adossées à des fermes de grande taille ou exploitées par de grandes coopératives, voire par des collectivités locales, ont poussé comme des champignons depuis cinq ans. Les organisations professionnelles concernées en recensent 153 actuellement en fonctionnement, contre moins d'une dizaine il y a dix ans. En outre, 130 projets sont en cours d'étude. A l'origine du phénomène: un alignement des planètes économiques et politiques favorables.

Au milieu des années 2010, le gaz « vert » est présenté par de nombreuses entreprises énergétiques, ainsi que par l'Etat et la FNSEA, comme une solution à de nombreux maux. Il doit permettre de diversifier le bouquet énergétique français, et donc d'atténuer la dépendance envers d'autres pays. Il est aussi censé contribuer à diminuer les quantités d'effluents d'élevage épanchés sur les sols, principaux responsables des trop-pleins de nitrates dans les masses d'eau – alors que ce procédé de dégradation des matières organiques en milieu fermé conserve l'azote, les nitrates donc, et le phosphore. Il doit enfin fournir aux paysans concernés des revenus complémentaires, dans un contexte de crises agricoles à répétition, alors que les prix d'achat de la viande, des céréales et autres produits laitiers sont compressés par l'agro-industrie et la grande distribution.

Avec ses 110 millions d'animaux d'élevage et ses 1500 établissements agroalimentaires, la Bretagne apparaît comme un Eldorado. L'Allemagne, où la méthanisation a fait florès dès le début des années 2000, est alors citée comme exemple – depuis, le procédé y a été largement critiqué et son développement a été freiné par l'Etat.

La France, elle, ouvre les vannes à partir de 2013. Les gouvernements successifs simplifient les procédures et subventionnent les infrastructures. Les tarifs de rachat du « biogaz », garantis par des contrats de quinze ans, oscillent entre 64 euros et 139 euros par mégawatt/heure, soit cinq à dix fois le coût moyen du gaz naturel en provenance de Norvège, de Russie, des Pays-Bas ou d'Algérie, principaux fournisseurs du marché de gros français.

Les banques prêtent massivement aux prétendants à la diver-



Elevage bovin équipé d'une unité de méthanisation, à Pleudihen-sur-Rance (Côtes-d'Armor), en septembre 2019. PHILIPPE JOSSELINE/NATURIMAG

sification. L'énergéticien Engie, à travers ses filiales GRDF et GRTgaz, multiplie les opérations de communication et de démarchage auprès des paysans. Une myriade d'entreprises (constructeurs de méthaniseurs, consultants, etc.) quadrille la campagne, qui se hérisse de bâches coniques ou hémisphériques couvrant de vastes fosses reliées par des tuyaux en inox et de hautes cuves industrielles. Cette mécanique bien huilée se grippe une première fois, en Bretagne, le 18 août 2020.

Une trentaine d'accidents

Ce jour-là, à Châteaulin, dans le Finistère, un problème technique survient dans une unité de méthanisation industrielle (recevant notamment des résidus d'élevage), exploitée par Engie. Une cuve de digestat, résidu final de la méthanisation généralement épanché sur les terres cultivables, déborde. Résultat: 400 000 litres de liquide noirâtre s'écoulent dans le fleuve de l'Aulne, en amont d'une usine d'eau potable, provoquant une importante pollution. Pendant plusieurs jours, les foyers de près de 200 000 personnes seront privés d'eau potable.

Dès lors, les critiques se multiplient. Les voix discordantes, qui pointaient de longue date les dangers de la méthanisation, deviennent plus audibles. Dans leur collimateur, d'abord, les risques environnementaux.

En Bretagne, une trentaine d'accidents ont été recensés depuis la mise en service des premières « usines à gaz », dans les années 2000. Autre grief: l'utilisation de matières végétales pour « nourrir » les méthaniseurs. En théorie, ceux-ci peuvent fonctionner en n'absorbant que des résidus d'élevage ou d'industries agroalimentaires. Dans les faits, l'ajout de « verdure » dans la mixture permet de meilleures performances.

Parmi les végétaux à « haute teneur méthanogène » figurent des plantes cultivées spécialement à cet effet entre deux récoltes « classiques », mais aussi des cultures destinées à l'alimentation animale ou humaine, comme le maïs. Un décret paru en 2016 fixe à 15 % le seuil maximal de « cultures principales » incorporées chaque année dans un digesteur. Cependant, l'Etat, de l'avis général, ne dispose pas

de moyens suffisants pour contrôler l'application de cette norme, pas plus que pour faire appliquer ses propres réglementations en matière de sécurité des installations.

Les opposants à la méthanisation dénoncent un « détournement » de la fonction nourricière des terres arables. De nombreux paysans témoignent ainsi d'une « surenchère » pour l'achat de fourrage et de paille causée par ces usines à gaz, au détriment des éleveurs souhaitant acheter des denrées pour leurs animaux. D'autres évoquent un « déséquilibre » sur le marché du foncier agricole, certains cherchant à accroître leur surface exploitée... afin de disposer de plus d'intrants pour alimenter leur unité de méthanisation. Ce cercle vicieux a tendance à conforter le modèle productiviste, dominant en Bretagne mais très critiqué.

En encourageant les paysans à devenir « énergi-culteurs », au prix d'un endettement massif (une unité de méthanisation coûte en général plusieurs millions d'euros), cette « course à l'énergie » contribuerait à perpétuer un système qui rémunère très mal, par ailleurs, la production d'aliments. A cela s'ajoutent, entre autres, les « nuisances » dénoncées par des riverains – « industrialisation » des paysages ruraux, odeurs, norias de camions transportant des intrants, etc. –, ainsi que les incertitudes concernant l'effet des digestats sur la biodiversité.

Un certain « emballement »

Le consensus d'hier a volé en éclats. En 2019, le conseil régional a cessé de subventionner la quasi-totalité de la filière, hormis les projets les plus modestes, invoquant une nécessaire « flexion » pour « définir une trajectoire de développement de la méthanisation plus équilibrée ». En 2020, plusieurs organisa-

tions, dont Eau et rivières de Bretagne, la Confédération paysanne et des partis politiques de gauche ont publié un manifeste demandant un moratoire pour suspendre le développement de la méthanisation dans la région.

Même au sein de la FNSEA et de son antichambre, les Jeunes agriculteurs (JA), l'unanimité n'est plus de mise. « On ne peut pas blâmer nos collègues qui installent des méthaniseurs, quand, pendant vingt ans, ils ont traité les vaches tous les jours sans en tirer de revenus dignes ! », estime Jimmy Guérin, président des JA d'Ille-et-Vilaine. Ces installations sont souvent plus rentables pour l'exploitation que la production de denrées alimentaires. Si, demain, l'Etat nous dit qu'on n'est plus agriculteurs, mais producteurs d'énergie, très bien... Mais il faudra assumer ce choix ! »

Dans le Morbihan, Jean-Marc Onno, pionnier de la méthanisation dans le département et président de l'Association des agriculteurs méthaniseurs bretons, admet un certain « emballement » qui a entraîné des craintes. « Certains se sont lancés dans un projet sans l'avoir véritablement préparé, admet-il. Mais il y a, à côté de ça, une majorité de prétendants sincères, avec de beaux projets, sensés, et j'en ai marre qu'ils se fassent lyncher ! »

Selon lui, l'Etat a sa part de responsabilité en ne mettant pas les moyens nécessaires pour contrôler les méthaniseurs, contrairement à la demande de la filière qui se veut « propre ». « Il y a trois ou quatre ans, on était une filière magnifique, et maintenant on est des pestiférés... Comment c'est possible ? », lance-t-il.

Dans ce dossier, l'Etat marche sur des œufs. Après avoir largement soutenu le développement de la méthanisation, il a opéré une première inflexion en 2020. Adoptée cette année-là, la programmation pluriannuelle de l'énergie prévoyait une possible révision à la baisse de la future part du « biogaz » dans la consommation totale de gaz (« 7 % à 10 % » d'ici à 2030, contre 10 % auparavant). Quelques mois plus tard, un arrêté prévoit une diminution progressive du prix de rachat du gaz « vert » dans les années à venir, « de façon à tenir compte de la maturité atteinte par la filière ».

Un moyen déguisé de freiner le boom méthanier et de limiter

ses dérives? Le ministère de la transition écologique assure au Monde que « l'ambition de développement du biogaz est forte » et qu'elle n'est « pas remise en cause ». Et d'ajouter, cependant, que ce développement doit « se faire dans un cadre maîtrisé ». D'où « un renforcement du cadre réglementaire » en cours « pour les plus grosses installations », ainsi qu'un ajustement des tarifs de rachat pour « maîtriser la dépense publique et pour accompagner la hausse des volumes ».

Relations tendues

Ces ajustements interviennent alors que les conclusions d'une mission d'information sénatoriale, diligentée pour mesurer les « effets et conséquences » du développement de la méthanisation, doivent être dévoilées en septembre. « Le procédé semblait avoir de nombreuses vertus,

« Il y a trois ans, on était une filière magnifique, et maintenant on est des pestiférés »

JEAN-MARC ONNO
président de l'Association
des agriculteurs
méthaniseurs bretons

confie son rapporteur, le sénateur écologiste d'Ille-et-Vilaine Daniel Salmon. Mais on a aujourd'hui une croissance sans doute trop forte. Il y a de la méthanisation responsable, raisonnable, qui peut fonctionner, mais il faut probablement réanalyser tout ça d'ici à 2030 et voir si on n'a pas trop d'externalités négatives. »

En attendant, en Bretagne comme ailleurs dans l'Hexagone, de nombreux projets sont l'objet d'une contestation emmenée par des associations et collectifs d'habitants et, parfois, par des élus locaux. Le Monde a recensé une vingtaine d'actions en cours dans les quatre départements bretons. Les opposants multiplient les recours pour tenter de faire annuler les permis de construire.

Les relations avec les porteurs de projets sont parfois tendues, voire violentes. Ici, un villageois affirme – plainte auprès de la gendarmerie à l'appui – avoir été menacé par des agriculteurs. Là, des paysans se disent « harcelés » par les « anti-tout » qui les « empêchent d'entreprendre ».

L'exaspération des uns, ulcérés par les conséquences de la méthanisation, fait écho à celle des autres, horrifiés par la perte de temps et d'argent qu'implique un « pourrissement » de leur projet. Elle semble loin, l'époque où Jean-Marc Onno déclarait dans un média agricole régional au nom de l'Association des agriculteurs méthaniseurs bretons: « Tous les clignotants sont au vert pour se lancer dans la méthanisation. » C'était il y a seulement trois ans, en 2018. ■

NICOLAS LEGENDRE

